



Mesures prises par la Ville de Carouge sur le domaine public

Carouge, le 26 mars 2021

Le Conseil administratif de la Ville de Carouge a pris une série de mesures pour soutenir l'activité des établissements avec terrasses, en vue d'une réouverture prochaine. Par ailleurs, les autorités communales annoncent la reprise de la Brocante sur la Place du Marché, dès le 4 avril.

MESURES DE SOUTIEN POUR LES ÉTABLISSEMENTS AVEC TERRASSES

Voici les mesures prises par la Ville de Carouge en faveur des établissements avec terrasses:

- Les commerçant·e·s bénéficient de la gratuité de l'occupation du domaine public carougeois (terrasses et procédés de réclame) jusqu'au 31 octobre 2021.
- Les extensions de terrasses sont prolongées jusqu'au 31 octobre 2021.
- Les terrasses saisonnières pourront exploiter le domaine public carougeois aux mêmes conditions que les terrasses permanentes, jusqu'au 31 décembre 2021.

En raison de la diversité des demandes et des configurations des lieux, les demandes seront traitées au cas par cas et validées par le Conseil administratif.

RÉOUVERTURE DE LA BROCANTE SUR LA PLACE DU MARCHÉ

Dès le **dimanche 4 avril**, la Brocante est de retour sur la place du Marché dans le respect des mesures sanitaires. De 9h à 17h, les chineurs pourront trouver leur bonheur parmi une multitude d'objets en tous genres, à travers les divers stands présents.